

*Equity*, une autre organisation d'agriculteurs, et le bureau d'Alberta du Congrès demanda que les délégués étudient les possibilités d'union du "groupe des Métiers et du Travail" avec cette société. En 1910, le conseil exécutif recommanda l'établissement d'un comité spécial aux fins d'organiser la collaboration avec les cultivateurs. A partir de 1941, le Congrès des Métiers et du Travail et le nouveau Congrès canadien du Travail s'occupèrent dans une certaine mesure de la collaboration ouvrière-agricole. Le premier, en 1941, "reconnut que le bien-être de l'ouvrier est inséparablement lié à la prospérité du cultivateur" et, craignant que "bon nombre de cultivateurs ne soient forcés d'abandonner la terre et d'entrer en concurrence avec les travailleurs, d'où baisse possible des salaires", exprima "sa sympathie à l'égard des cultivateurs et promit son appui pour obtenir une juste protection contre les dettes et assurer l'égalité des prix des produits agricoles". La même année, le Congrès canadien du Travail se déclara en faveur de la collaboration avec les associations de cultivateurs partout où la chose était possible et de l'aide du gouvernement en vue de la vente des produits agricoles dans les pays amis. L'année suivante, le Congrès des Métiers et du Travail demanda au gouvernement d'aider les cultivateurs à combler le manque de machines et de services agricoles. En 1946, les deux congrès appuyèrent la grève des cultivateurs d'Alberta; le plus ancien se déclara en faveur d'une "collaboration étroite" entre le Congrès et ses organismes provinciaux et les organisations agricoles nationales et provinciales; l'autre proposa une conférence des "organisations ouvrières et des porte-parole officiels des cultivateurs", en vue d'un effort commun pour réaliser "l'unité complète... dans les demandes de sécurité sociale". En 1947, le Congrès canadien du Travail affirma son appui aux cultivateurs "dans leurs efforts en vue d'obtenir des prix raisonnables pour leurs produits", et en 1948, il s'engagea à faire tout son possible pour encourager la collaboration "entre les groupes agricole, enseignant et ouvrier à l'égard de buts et d'objectifs communs", à l'exemple de l'*Occupational Group Council* de Saskatchewan. En 1949, le président de l'*Alberta Farmers' Union* (déjà affiliée au Conseil des Métiers et du Travail de Calgary) prononçait un discours de bienvenue devant le Congrès des Métiers et du Travail. En 1951, le Congrès canadien du Travail demandait au gouvernement d'établir avec les organisations agricoles "une juste structure des prix agricoles". L'année suivante, le Congrès des Métiers et du Travail entendait un autre discours de bienvenue, cette fois de la part du président de l'*Interprovincial Farm Union Council*, et le Congrès canadien du Travail se déclarait en faveur d'un "comité national de coordination des organisations agricoles et ouvrières". De 1953 à 1955, les deux congrès ont reçu chaque année des porte-parole des cultivateurs; le Congrès du Travail du Canada a maintenu la coutume à sa réunion d'institution en 1956. En février 1954, les deux congrès et l'*Interprovincial Farm Union Council* ont établi le Conseil économique des cultivateurs et des travailleurs syndiqués, qui existe toujours.

Un autre sujet de grande importance qui a paru sous une forme ou une autre dans presque toutes les réunions nationales des organisations ouvrières depuis 1883 est la question de l'action politique. Le *Canadian Labor Congress* de 1883 déclarait à l'unanimité que "la classe ouvrière du Dominion ne sera jamais représentée convenablement au Parlement et n'obtiendra jamais justice en matière de législation tant qu'elle ne sera pas représentée par des personnes sorties de ses rangs et partageant ses opinions". La réunion de 1886 réaffirmait ce principe et les membres s'engagèrent à faire tous leurs efforts, quand la chose serait possible, pour présenter des candidats aux élections locales et fédérales ou, quand la chose serait "jugée inopportune", à appuyer le candidat "qui s'engagerait à voter pour le plus grand nombre de points du programme du Congrès". La réunion de 1887 omit cette dernière partie et adopta le reste à l'unanimité. La réunion de 1889 établit un comité chargé d'étudier la formation d'un "parti politique indépendant", et recommanda aux organisations de désigner des candidats où il était possible et, ailleurs, d'appuyer le parti qui était prêt à faire le plus pour le travail syndiqué. En 1892, sur la motion de deux délégués Canadiens français, la réunion résolut d'"étudier l'opportunité de la formation d'un parti ouvrier". Partiellement par suite de cette étude peut-être, la réunion de 1893 invita ses organisations affiliées à répondre à quatre questions: 1° Êtes-vous en faveur du présent régime industriel? 2° Êtes-vous en faveur du régime coopératif de